

COMMUNES DE BORDEAUX, LE HAILLAN, MERIGNAC, PESSAC

AVIS DE CLOTURE **DE LA CONCERTATION**

Amélioration de la desserte en transports en commun de la zone d'activité
aéroportuaire de Mérignac depuis Bordeaux Centre et vers le réseau ferroviaire.

Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole, informe le public de la mise en œuvre de la procédure de clôture de la concertation sur le projet d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone d'activité aéroportuaire de Mérignac depuis Bordeaux Centre et vers le réseau ferroviaire, sur les communes de Bordeaux, Le Haillan, Mérignac et Pessac.

Le public ne pourra plus inscrire ses observations sur les registres ouverts à cet effet à :

- la Cité Municipale de la Mairie de Bordeaux, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux.
- l'Hôtel de Ville du Haillan,
- l'Hôtel de Ville de Mérignac,
- l'Hôtel de Ville de Pessac,
- Pôle Territorial de Bordeaux, de Bordeaux Métropole – Tour 2000, 6ème étage – 1 Terrasse Front du Médoc à Bordeaux.
- Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole, Parc Sextant, 6-8 avenue des Satellites au Haillan,
- Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, Europarc B15, 15 avenue Léonard de Vinci à Pessac,
- la Direction des Investissements et Déplacements de Bordeaux Métropole, 39-41 cours du Maréchal Juin – 1er étage à Bordeaux,
- et sur le site internet participation.bordeaux-metropole.fr (Rubrique : Grands projets; onglet : Desserte zone aéroportuaire),

à compter du **vendredi 12 février 2016 à 12h00**.

Le Président de Bordeaux Métropole.